



Ville de **PINCOURT**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 9 février 2010**, à 19h30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinnear, Marie-Andrée G. Laliberté et Jim Miron.

Absence motivée : M. Michel Pratte, conseiller

Sont aussi présents: M^{me} Danielle Carbonneau, assistante-greffière et M. Michel Perrier, directeur général

- | | |
|-------------|--|
| 2010-02-028 | <p>SUJET: <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2010</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de février 2010.</p> <p><u>PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC:</u></p> <p>La période de parole au public a débuté à 19 h 30. et s'est terminée à 19 h 32.</p> |
| 2010-02-029 | <p>SUJET: <u>DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2010</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2010, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.</p> |
| 2010-02-030 | <p>SUJET: <u>APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2010</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>D'approuver le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2010.</p> |



Ville de **PINCOURT**

- 2010-02-031 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de janvier 2010 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (liste numéro MP-2010-02)
- 2010-02-032 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2009
- PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de décembre 2009 conformément au Règlement numéro 716.
- 2010-02-033 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE JANVIER 2010
- PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de janvier 2010 conformément au Règlement numéro 716.
- 2010-02-034 SUJET: DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LA RECONDUCTION DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS
- Considérant l'engagement pris lors de la dernière campagne électorale par le Premier ministre Jean Charest de favoriser « la prolongation du programme AccèsLogis Québec pour 5 ans à raison d'un minimum de 3 000 nouvelles unités par année, pour un total de 15 000 nouveaux logements sociaux et communautaires destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers » (18 novembre 2008);



Ville de **PINCOURT**

Considérant que, depuis plus de 30 ans, le logement social et communautaire fait la démonstration de sa capacité à loger convenablement les ménages à revenu faible ou modeste;

Considérant que le logement social et communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes seules, les personnes âgées et les personnes ayant un besoin particulier d'habitation;

Considérant que le logement social et communautaire est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de revitalisation sociale et économique;

Considérant que moins de 200 unités de logement restent à attribuer sur les 3 000 unités AccèsLogis annoncées lors du budget 2009-2010;

Considérant que plus de 10 000 logements sociaux et communautaires en préparation sont ainsi confrontés à une absence de financement;

Considérant qu'un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans est mieux adapté à la dynamique du développement immobilier et aux nombreux arrimages nécessaires à la réalisation des logements sociaux et communautaires;

Considérant qu'un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans permet aux municipalités d'assurer une meilleure planification des interventions et des ressources à y investir;

Considérant que le programme AccèsLogis constitue depuis 1997 un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement social et communautaire, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De demander au gouvernement du Québec la reconduction du programme AccèsLogis sur 5 ans à compter du budget 2010-2011 et de prévoir la réalisation d'un minimum de 3 000 logements par année.

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Laurent Lessard, Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Raymond Bachand, Ministre des Finances ainsi qu'à monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil.



Ville de **PINCOURT**

- 2010-02-035 **SUJET: PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET DE CONSOLIDATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN**
-
- Considérant l'approbation du conseil municipal lors d'une rencontre tenue le 25 janvier 2010, il est
- PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**
- D'octroyer un montant de 6 500 \$ à titre de participation financière de la Ville de Pincourt au projet de consolidation et de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin.
- Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil, monsieur Gilles Farand, préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, aux maires des Villes de l'Île-Perrot ainsi qu'à monsieur Michel Bourbonnais, président de la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin.
- 2010-02-036 **SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ENTRE LA VILLE DE PINCOURT, MONSIEUR LUC MISERANY ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN) – GRIEF 2008-05**
-
- PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**
- D'entériner la signature, pour et au nom de la Ville de Pincourt, par le maire, monsieur Yvan Cardinal, le directeur général, monsieur Michel Perrier, et le directeur des Ressources humaines, monsieur Hugo St-Pierre, de la transaction intervenue entre la Ville de Pincourt, monsieur Luc Miserany et le Syndicat National des employés de Pincourt (CSN) réglant le grief 2008-05.
- 2010-02-037 **SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ENTRE LA VILLE DE PINCOURT, MONSIEUR GHISLAIN LAMONTAGNE ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN) – GRIEFS 2008-04, 2008-07 ET 2008-08**
-
- PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



Ville de **PINCOURT**

D'entériner la signature, pour et au nom de la Ville de Pincourt, par le maire, monsieur Yvan Cardinal, le directeur général, monsieur Michel Perrier, et le directeur des Ressources humaines, monsieur Hugo St-Pierre, de la transaction intervenue entre la Ville de Pincourt, monsieur Ghislain Lamontagne et le Syndicat National des employés de Pincourt (CSN) réglant les griefs 2008-04, 2008-07 et 2008-08.

2010-02-038

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de janvier 2010 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2010-02-039

SUJET: APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2010 ET DU PLAN PLURIANNUEL D'INTERVENTION (PPI) DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le budget de l'exercice financier 2010 et le plan pluriannuel d'intervention de l'Office municipal d'habitation de Pincourt.

D'accepter la contribution municipale au déficit de l'OMH, cette quote-part étant déjà incluse dans la quote-part de la Ville de Pincourt à la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice 2010.

2010-02-040

SUJET COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2008 et qu'elles demeureront dans nos listes extra-comptables, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

D'autoriser la radiation de factures diverses selon la liste déposée pour un montant de 619,67 \$ à même la provision pour créances douteuses.

2010-02-041 SUJET COMPTES À RECEVOIR – TAXES MUNICIPALES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines taxes municipales;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2008 et qu'elles sont périmées, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation des taxes municipales selon la liste déposée pour un montant de 16,77 \$ à même la provision pour créances douteuses.

2010-02-042 SUJET DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – SERVICES PROFESSIONNELS – DELISLE ET DELISLE

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les services rendus de Delisle et Delisle dans le dossier du Complexe sportif au montant de 124 878 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 02-140-00-412

2010-02-043 SUJET DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – SERVICES PROFESSIONNELS – BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les services professionnels rendus de Bélanger et Sauvé dans le dossier de construction Cogorex Inc. au montant de 74 355,86 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 02-140-00-412.



Ville de **PINCOURT**

2010-02-044 SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-3 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 780-3, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 780-3 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 780, tel qu'amendé, de façon à :

- ♦ modifier la délimitation de la zone H1-02 à même une partie de la zone C1-14
- ♦ corriger des chiffres et/ou symboles dans la grille des usages et normes relative à la zone C1-24
- ♦ corriger des chiffres et/ou des symboles aux articles 220, 221 et 222
- ♦ ajouter un usage spécifiquement autorisé « terrain de golf » dans la zone H1-02. »

2010-02-045 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT – TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE PRÉTRAITEMENT DE L'USINE D'ÉPURATION ET LE PROCÉDÉ DE DÉSHYDRATATION DES BOUES, PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET HONORAIRES PROFESSIONNELS

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement pour autoriser les travaux de mise à niveau du système de prétraitement de l'usine d'épuration et le procédé de déshydratation des boues ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt suffisant pour en payer le coût, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2010-02-046 SUJET: APPROBATION DU RÈGLEMENT N° 115 DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 250 000 \$ POUR LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT

Considérant que la Régie de l'eau de l'Île Perrot a adopté le règlement n° 115 à son assemblée du 6 janvier 2010;

Considérant que le règlement est soumis à la Ville de Pincourt pour approbation en vertu de l'article 468.38 de la Loi sur les cités et villes, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

Que la Ville de Pincourt approuve le règlement numéro 115 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, règlement décrétant un emprunt de 250 000 \$ pour la création d'un fonds de roulement.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Régie de l'eau de l'Île Perrot, à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ainsi qu'à la municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

2010-02-047

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – FÉVRIER 2010

Amendée par
résolution no
2010-03-078

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants :

A) NÉOLECT INC.

Pour le projet Domaine de la Forêt – Phase 6, la somme de 16 629,51 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 4, pour les travaux d'éclairage de rues à la compagnie Néoelect inc.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-340-00-521.

B) NÉOLECT INC.

Pour le projet Domaine de la Forêt – Phase 7, la somme de 12 162,77 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 4, pour les travaux d'éclairage de rues à la compagnie Néoelect inc.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-340-00-521.

C) BOUTHILLETTE PARIZEAU

Pour la résolution 2009-10-340, la somme de 7 329,16 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du décompte progressif n° 1 pour les relevés des installations électriques de l'usine d'épuration à la compagnie Bouthillette Parizeau.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-411.

D) ALI EXCAVATION INC.

Pour le projet TEC-08-020, la somme de 52 309,77 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du décompte progressif n° 3 pour les travaux de réfection avenue Lussier, 7^e Avenue et boulevard Cardinal-Léger.



Ville de **PINCOURT**

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-527.

E) GROUPE ABS

Pour le projet GEN-2009-304, la somme de 3 346,74 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 3, pour le contrôle de la qualité des matériaux et leur mise en œuvre pour la réfection de la 9^e Avenue et d'une partie de la rue Bellevue et place des Ormes.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-800.

2010-02-048 SUJET: AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2010-01-014 – PAIEMENTS MENSUELS – JANVIER 2010

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2010-01-014 – Paiements mensuels de janvier 2010 – C) Les pavages Théoret inc. – Projet GEN-2009-304 en changeant la somme de « 358 094,06 \$ » toutes taxes incluses par « 309 332,06 \$ » toute taxes incluses

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-800.

2010-02-049 SUJET: AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2009-12-438 – OCTROI DE CONTRAT POUR LES SERVICES D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SERVICE ÉLECTRIQUE GÉNÉRAL – APPEL D'OFFRE TEC-09-006

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2009-12-438 – Octroi de contrat pour les services d'entretien du réseau d'éclairage public et service électrique général – Appel d'offre TEC-09-006 – en ajoutant après le mot « D'octroyer », les mots « à Denis Bourbonnais et fils Inc. »

2010-02-050 SUJET: OCTROI DE CONTRAT – DENIS BOURBONNAIS ET FILS INC. FOURNITURES ET INSTALLATION DE FUSIBLES, PORTE-FUSIBLES ET ACCESSOIRES POUR BRANCHEMENT DES LAMPADAIRES ET DES PRISES ET INSTALLATION DES FÔTS ET LUMINAIRES – PROJET PARC BELLEVUE SLC 2009-604

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

D'octroyer le contrat, au montant de 22 000 \$ plus taxes, à Denis Bourbonnais et fils inc. pour fournir et installer des fusibles, porte-fusibles et accessoires pour branchement des lampadaires et des prises et pour installer des fûts et luminaires dans le projet parc Bellevue SLC 2009-604.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-045.

2010-02-051

SUJET : NOMINATIONS – COMITÉ «VILLE EN SANTÉ DE PINCOURT»

Considérant l'article 4 des règlements généraux du Comité «Ville en santé de Pincourt», il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer les personnes ci-dessous au sein du comité «Ville en santé de Pincourt» pour un mandat de deux ans

À titre de membre du Conseil

M^{me} Marie-Andrée Laliberté, conseillère
M. André D'Aragon, conseiller

À titre de représentant des résidants de la Ville

M^{me} Elaine Gourlay
M^{me} Françoise de Cardaillac
M. Ghislain Paquet

De nommer le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Simon Grenier, à titre de secrétaire-trésorier du comité, sans droit de vote.

2010-02-052

SUJET: ADOPTION DE LA POLITIQUE «SOUTIEN AUX FÊTES DE CITOYENS ORGANISÉES DANS LES LIEUX PUBLICS»

Considérant l'approbation de la politique «Soutien aux fêtes de citoyens organisées dans les lieux publics», présentée lors de la réunion de la Commission des Services aux Citoyens tenue le 19 janvier 2010, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la politique «Soutien aux fêtes de citoyens organisées dans les lieux publics», selon le document déposé.



Ville de **PINCOURT**

- 2010-02-053 SUJET: ADOPTION DE LA POLITIQUE «INTÉGRATION AU PROGRAMME D'ANIMATION D'ÉTÉ DES JEUNES AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX»
- Considérant l'approbation de la politique «Intégration au programme d'animation d'été des jeunes ayant des besoins spéciaux» présentée lors de la réunion de la Commission des Services aux Citoyens tenue le 19 janvier 2010, il est
- PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter la politique «Intégration au programme d'animation d'été des jeunes ayant des besoins spéciaux», selon le document déposé.
- 2010-02-054 SUJET: AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRE PAR INVITATION POUR LA FOURNITURE D'UN VÉHICULE UTILITAIRE POUR LA DIVISION PRÉVENTION
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le directeur des Services d'urgence et de sécurité publique à aller en appel d'offre par invitation pour la fourniture d'un véhicule utilitaire pour la Division prévention.
- 2010-02-055 SUJET: REMERCIEMENT À DEUX POMPIERS DU SERVICE D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LES ANNÉES AU SERVICE DE LA VILLE DE PINCOURT
- PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ
- De remercier monsieur Ryan Toniolo pour son implication au service des citoyens de la Ville de Pincourt durant les six (6) dernières années, à titre de pompier du service d'urgence et de sécurité publique.
- De remercier monsieur François Gélinas pour son implication au service des citoyens de la Ville de Pincourt durant les sept (7) dernières années, à titre de pompier du service d'urgence et de sécurité publique.
- Qu'une copie de cette résolution leur soit envoyée.



Ville de **PINCOURT**

2010-02-056

SUJET: STATIONNEMENT INTERDIT SUR UNE PARTIE DES RUES KENDALL ET RADISSON

Considérant la recommandation des Services d'urgence et sécurité publique et l'approbation de la Commission de Sécurité publique du 1er février 2010, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'installation de panneaux « Stationnement interdit en tout temps » sur la rue Kendall, de la rue des Chardonnerets jusqu'à la rue Monfort côté Est et sur la rue Radisson côté Nord de la rue Kendall jusqu'à la rue Iroquois.

D'installer des panneaux « Stationnement interdit d'ici au coin » d'une distance de trente (30) pieds à l'intersection des rues Kendall et Radisson, le tout selon le plan déposé.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2010-02-057

SUJET: AVIS IMPORTANT DE LA COMPAGNIE STELPRO DESIGN INC.

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la validité de l'avis de la compagnie Stelpro Design inc. distribué aux résidences de Pincourt, la Division prévention ayant déjà rapporté à la CSA (Canadian Standard Association) un problème similaire relevé lors d'un incendie au 71, rue Kendall à Pincourt en novembre 2007.

D'inviter la population à en prendre connaissance et à mettre en pratique les recommandations faites par la compagnie Stelpro Design inc. dans son avis.

2010-02-058

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ AU GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. LOT 3 378 554 (BOULEVARD DE L'ÎLE)

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite aux recommandations de la direction générale, d'entériner l'autorisation de la vente de gré à gré du lot numéro 3 378 554 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 190,0 m², au Groupe immobilier Grilli Inc., pour un montant de 4 090 \$, à être payé à la signature du contrat notarié.

Que Me Michèle Dubreuil, notaire, soit mandatée pour préparer lesdits documents aux frais de l'acheteur.



Ville de **PINCOURT**

Que le maire, M. Yvan Cardinal, et la greffière, M^{me} Nicole Drouin, ou, en son absence, l'assistante-greffière, M^{me} Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, lesdits documents.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 52 h et s'est terminée à 20 h 09.

2010-02-059

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 10, de lever la séance du 9 février 2010.

YVAN CARDINAL, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE